

Message d'intérêt public

La date limite pour soumettre une demande de participation au Qilaut 2022 est étendue

Date de début : 18 octobre 2022
Date de fin : 18 novembre 2022
Nunavut

45 s

Le ministère de la Culture et du Patrimoine a prolongé les dates de demande de participation au Qilaut 2022 jusqu'au 18 novembre 2022 à minuit HNE.

Depuis sa création, le *Qilaut* célèbre la scène musicale inuktute dynamique du Nunavut et promeut l'utilisation de l'inuktitut. Grâce au concours, les Nunavummiut contribuent au dynamisme, à la revitalisation et à la conservation de la culture et de la langue inuites. Depuis huit ans, le *Qilaut* a inspiré, aux quatre coins du Nunavut, des chanteuses et chanteurs ainsi que des auteures-compositrices et auteurs-compositeurs à écrire plus de 81 chansons originales en inuktitut. Le thème de cette année est *Kajjaarijara*.

Les Nunavummiut sont invités à soumettre des chansons originales en inuktitut pour avoir la possibilité de gagner des prix en argent. Le premier prix est de 5 000 \$, le deuxième prix de 2 500 \$, et le troisième prix, de 1 500 \$ et sept prix de 500 \$ pour les autres personnes gagnantes. Les chansons gagnantes seront enregistrées dans un studio professionnel aux fins d'une compilation qui sera distribuée en 2023.

Pour consulter le règlement officiel du concours, les conditions d'inscription, en savoir plus sur le thème de cette année et écouter les lauréats des années précédentes, visitez le site gov.nu.ca/fr/culture-et-du-patrimoine/information/qilaut-2022.

Toutes les chansons peuvent être soumises à qilaut@gmail.com. La date limite de demande de participation est le 18 novembre 2022 à minuit HNE.

###

Seane d'Argencourt
Gestionnaire des communications
Ministère de la Culture et du Patrimoine
867 975-5508
sdargencourt-printup@gov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.